

RÈGLEMENT DU TOURNOI ESPORT CHALLENGE 2019

A Caen, Bar WARP ZONE CAEN, 51bis Rue Saint-Michel, 14000 Caen, le Vendredi 27 Septembre, à 19h30

1 – ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La société E-GOP (dit « co-Organisateur »), dont le siège social est situé au87, rue Alexandre Fleming, 14100 Lisieux, au capital de 20 000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lisieux sous le n° 851 460 535, et la société SAS ANKH, au capital de 10 000 € et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le n° 828 059 998 organisent un tournoi de jeu vidéo le E-Sport Challenge.

2 – PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à tous les joueurs.

Les participants mineurs doivent impérativement être autorisés par leur représentant légal.

Les horaires du tournoi sont : à partir de 19h30. Les joueurs doivent impérativement se présenter à l'accueil avant 19h25, le jour-même pour valider leur présence.

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à l'exactitude des coordonnées et renseignements fournis à l'occasion du Jeu. Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin de tenter d'en modifier les résultats.

Les Organisateurs se réservent la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le Règlement. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Tous événements se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation. L'Organisateur se réserve également le droit d'écartier les inscriptions des Participants ne respectant pas les conditions posées pour le Jeu.

3 – LOTS

Le tournoi sera doté plusieurs prix répartis entre les 6 premiers joueurs de la façon suivante :

Première équipe : 52 codes pour une pizza gratuite + 2 figurines Pop !

Deuxième équipe : 20 codes pour une pizza gratuite

Troisième équipe : 10 codes pour une pizza gratuite

Les dotations sont strictement nominatives et, à ce titre, ne seront ni remboursables, ni transmissibles, ni échangeables, que ce soit contre des espèces ou un autre lot. Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Les Organisateurs se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots d'une valeur proche ou équivalente sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par les Participants.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le Règlement, ils perdront le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les éventuels gains des participants mineurs sont susceptibles d'être consignés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les lots qui ne seraient pas réclamés ne seront pas remis en jeu.

4 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, les joueurs doivent impérativement s'inscrire, le jour-même auprès du co-organisateur Warp Zone Caen. La validation par le participant de son inscription implique l'entière acceptation du présent règlement. Dans le cas où le participant est mineur, l'autorisation de son représentant légal devra être transmise par écrit conformément aux consignes données par l'Organisateur.

Aucune participation par courrier ou par tout autre moyen que celui détaillé ci-dessus ne sera acceptée.

Toute participation au jeu implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement. Le non-respect du règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, commise en vue de percevoir indûment un lot, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, Tours événements se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

5 – RÈGLES DU TOURNOI

La participation au tournoi implique entière acceptation des règles propres à la compétition et annexées au présent règlement.

6 – RESPONSABILITE

Tours événements se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, reporter ou modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les Organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnements d'Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause lui échappant, l'Organisateur se réserve le droit d'interrompre le Jeu ou d'en modifier les modalités.

En cas de force majeure ou si le lot remporté ne pouvait être réalisé, la responsabilité de Tours événements ne serait pas engagée et ne pourrait être recherchée. Le gagnant renonce à tout recours à son encontre.

7 – ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des conditions particulières s'appliquant à chacun des lots, ainsi que l'acceptation pleine et entière de l'arbitrage en dernier recours du E-Sport Challenge.

Le présent règlement sera disponible en ligne, depuis le site internet, à l'accueil d'entrée du l'événement, et consultable gratuitement pendant toute la durée du **E-sport challenge**. Le règlement peut être également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : E-GOP, Gang of Pizza, 87, rue Alexandre Fleming 14100 LISIEUX France

8 – LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par E-GOP ou ses prestataires pour la gestion du Jeu et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par E-GOP pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom et prénom en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Tours événements, Service communication, E-GOP Gang of pizza, 87 rue Alexandre Fleming, 14100 Lisieux
Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

9 – DROIT À L'IMAGE

Les gagnants acceptent par avance, sans aucune contrepartie ou compensation de quelque sorte que ce soit, que E-GOP et Warp Zone Caen, selon tous modes et auprès de tout public, leur nom et leurs photographies, ainsi que leurs déclarations écrites ou orales, à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tous types et pour toute activité de ces sociétés, en utilisant tout moyen de reproduction, duplication, représentation, transmission, réception ou de quelque autre moyen que ce soit.

Conformément à la loi Informatiques et Libertés numéro 78-17 du 6 janvier 1978, les participants et gagnants ont un droit d'accès et de rectification de ces données.

10 – INFORMATIONS GENERALES

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, à l'exclusion de ceux relatifs à la nature et à la qualité des lots devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de Tours événements.

Toute contestation ou réclamation relative au présent jeu ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du jeu. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine de Tours événements.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses.

Le Site et le Règlement sont régis par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Caen (France).

Règles de la compétition

La compétition est divisée en plusieurs poules. Avec un maximum de 16 équipes de deux joueurs.

1. Règlement

1.1 Chaque participant reconnaît avoir eu connaissance du présent règlement et y adhère sans réserve. Ce règlement peut être sujet à modification, les mises à jour seront affichées dans les plus brefs délais. Les participants sont compris comme les inscrits au tournoi, l'équipe, la presse, les collaborateurs, les exposants et les invités. En cas de désaccord, l'avis des administrateurs ou des membres désignés responsables prévaut systématiquement. Pour toute question ou signalement, chaque personne est invitée à consulter les membres de l'équipe organisatrice présents ou toute autre autorité compétente.

1.2 Les personnes mineures (âgées de moins de 18 ans) doivent avoir l'autorisation écrite d'au moins un de leurs parents ou du tuteur légal pour assister à l'événement. Le responsable légal s'engage à lire, comprendre et approuver ce présent règlement.

1.3 L'ensemble des règles de sécurité relatives à l'organisation de l'événement et à l'usage des locaux doivent être appliquées et respectées sans distinction. En cas de non-respect, l'organisation se réserve le droit d'appliquer les sanctions qui lui semblent adaptées. Chacun est également prié de respecter la propreté des lieux et de ses abords.

1.4 En cas de dysfonctionnement constaté des différents réseaux (électriques, internet, wifi), les mesures prises iront en priorité dans le sens de la conciliation avec les joueurs. En cas d'interruption d'une rencontre, les joueurs concernés seront consultés par l'équipe d'administration du tournoi. Pour toute réclamation, report, rematch ou compensation, la décision finale revient à l'équipe en charge de l'organisation. Il est interdit de toucher ou modifier les câbles et les appareils préalablement mis en place.

1.5 Il est interdit d'apporter et de consommer de l'alcool et de la drogue ou des stupéfiants sous toutes leurs formes, et tout produit illicite, au sein de l'événement. Toute personne sous l'influence d'alcool ou de drogue sera immédiatement exclue. Fumer à l'intérieur des locaux est interdit.

1.6 Tout comportement jugé irrespectueux devra être signalé en temps et en heure pour être pris en charge dans les meilleures conditions. Ce type de comportement inclut et ne se limite pas à : propos dégradant, discours haineux, toute forme de discrimination quelle qu'elle soit (convictions religieuses, appartenance ethnique, genre, orientation sexuelle, intégrité physique ou morale, etc.), menace, rapprochement ou contact physique inapproprié. L'organisateur se réserve le droit d'expulser des locaux toute personne dont le comportement serait inapproprié, sans aucun dédommagement de quelque nature qu'il soit.

1.7 Pour tout enregistrement et/ou retransmission de quelque nature que ce soit (audio, photo, vidéo), chaque participant doit se référer aux règles établies par l'équipe en charge de l'organisation au démarrage de l'événement.

1.8 Chaque participant est responsable de ses propres biens et de tout matériel qu'il apporte lors de l'événement. Chacun est invité à la prudence et à la vigilance.

1.9 Toute infraction, y compris partielle, est soumise à l'appréciation de l'équipe d'organisation. Outrepasser ces règles vous expose à être banni de l'événement pour tout ou partie, sans remboursement partiel ou total possible.

2.0 Des sièges seront installés sur place. Si vous le souhaitez, vous êtes invités à amener votre propre siège pour plus de confort, dans les limites de l'emplacement qui vous est alloué.

3. Informations générales aux joueurs

3.1 Tournoi

Organisation matérielle : Warp Zone Caen et E-GOP

Dates : 27 septembre 2019

Heure : 19h30

Lieu : Caen, France

Frais d'inscription : 0€

Nombre de joueurs : 32 joueurs par 16 équipes de 2 joueurs

Format : Standard

3.2 Déroulement du tournoi

Le tournoi se déroule sur le jeu Speedrunner. Supports de jeu sont fournis pas le Warp zone Caen.

Playoffs : Arbre à double élimination

Finale : 1 manches gagnantes + autant que nécessaires pour départager les deux équipes.

3.3 Dotation

Prize Pool : 82 codes promo pour une pizza gratuite + Deux figurines Pop

Premier : 52 codes pour une pizza gratuite

Deuxième : 20 codes pour une pizza gratuite

Troisième : 10 codes pour une pizza gratuite

Les lots sont à partager entre les deux équipiers gagnants

4.4 Toute communication durant un match est interdite avec un spectateur ou même un coach. Les joueurs ne doivent pas quitter leur place durant un match sans prévenir un membre du staff.

4.5 Les joueurs sont libres de sélectionner le personnage et d'en changer à chaque nouveau match.

4.6 En cas d'égalité au classement lors des Rondes Suisses, le départage s'effectue de la manière suivante : somme des matchs gagnés par les adversaires PUIS somme des points gagnés par chacun des joueurs PUIS duel en mort subite (une seule manche) sans ban. Les points sont attribués comme suit : une manche gagnée donne 1 point.

4.7 Aucun logiciel tiers n'est autorisé durant le déroulement des matchs. Seul un support papier et un crayon sont autorisés pour permettre aux joueurs de prendre des notes.

4.8 Lors des matchs, le retard autorisé des joueurs est limité à 5 minutes. A partir de ce délai les sanctions s'appliquent comme suit : 10 minutes de retard entraîne 1 manche éliminatoire.